

COMMUNE D'ETOURVY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 avril 2023

L'an deux mil vingt-deux, le sept avril à 20 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LHOMME, Maire.

Présents :

Mmes : Marie-Christine PORTIER, Sandrine SERVAIS, Catherine GOVIN

Mrs. : Dominique LHOMME, Sylvain JESSIONESSE, Bruno BERGE, Michel BOUCHÉ, Laurent BRAGUE, Michel ROYER,

Absents excusés :

Madame Christelle SEURAT

Monsieur Dominique FOURMEAUX ayant donné pouvoir à madame Catherine GOVIN

Monsieur Sylvain JESSIONESSE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 17 février 2023 qui est adopté à l'unanimité des présents.

Dossier Saunier Hugot :

Le Conseil Municipal prend connaissance du suivi du plan de financement en intégrant :

- Les avenants à prévoir pour donner suite aux corrections apportées sur la nature des travaux
- Le surcoût lié aux incohérences et oublis du premier cabinet d'architecte et au programme mis en place par le nouveau cabinet Pierson-Architectes pour faire face à ces dysfonctionnements.
- La revalorisation des prix pour donner suite au décalage entre la date de réalisation des travaux et la date de formalisation des devis.

Ces intégrations sont susceptibles finalement de générer un coût supplémentaire compris entre 20 000 et 35 000 €

Des discussions sont en cours avec le Foyer Rural afin de chercher la meilleure solution pour financer ce dépassement de coût sachant que l'emprunt de 70 000 € contracté par la commune et destiné à couvrir le reste à charge après subventions risque d'être insuffisant. La solution passe peut-être par un apport de trésorerie de la part de Foyer Rural qui constituerait une avance sur loyer.

En effet un bail sera établi entre la Commune et le Foyer Rural lors de la mise en service de ce nouveau gîte. Le nouveau loyer encaissé par la commune permettra de rembourser l'annuité de cet emprunt de 70 000 €, souscrit sur une période de 15 années.

Après présentation des différentes propositions d'avenants, le conseil Municipal retient à l'unanimité les devis présentés pour :

- le déplacement du compteur d'eau pour 4 316,90 € HT.
- le déplacement du compteur d'électricité pour 564 € HT.
- la réalisation des travaux de modification de la charpente pour 6 450 € HT.

D'autres avenants seront sûrement nécessaires pour d'autres lots et le conseil municipal autorise le maire à signer tout document relatif à ces procédures par 10 voix pour dont un pouvoir.

Dossier Cantine scolaire :

Le cabinet PIERSON-Architectes est en train de réaliser les études. Les conclusions seront présentées lors d'un prochain conseil Municipal

Dossier Halte randonneur :

Le cabinet d'architectes prépare le dossier pour formaliser la demande de permis de construire modificatif qui sera déposé par le Foyer Rural et a consulté les entreprises retenues lors du dernier appel d'offres afin qu'elles actualisent leur devis au nouveau projet destiné à réduire les coûts.

Dossier requalification du terrain de tennis :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition du plan de financement.

- Dépenses HT : 129 000 €
- Aides et subventions publiques : 103 000 €
- Reste à financer hors aide privée : 26 000 €

Les services de la trésorerie départementale ont indiqué par écrit à la commune que la TVA payée (25 800 €) sera récupérable par le biais du FCTVA.

Des contacts sont en cours pour que des aides privées participent au financement d'une partie des 26 000 € restant. Au final, le reste à la charge de la commune sera compris entre 0 et 26 000 € selon les aides privées obtenues.

Comptes de gestion du receveur 2022 du budget principal et du budget annexe :

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Lhomme Dominique, déclare que les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe du Domaine Saint-Georges, dressés pour l'exercice 2022, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif 2022 du budget principal :

Après s'être fait présenter les comptes de l'année 2022, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité par 9 voix dont un pouvoir (le maire n'ayant pas pris part au vote) le compte administratif du budget principal qui se résume ainsi :

Fonctionnement :

Excédent fin 2021 reporté :	+ 240 562,16 €
Recettes de l'exercice :	+ 156 805,04 €
Dépenses de l'exercice :	- 124 085,58 €
Excédent de fonctionnement fin 2022 :	+ 273 281,62 €

Investissement :

Excédent antérieur 2021 reporté :	+ 34 940,63 €
Recettes de l'exercice :	+ 20 937,72 €
Dépenses de l'exercice :	- 148 913,18 €
Déficit d'investissement fin 2022 :	- 93 034,83 €

Excédent global fin 2022 : 180 246,79 €.

Budget principal : affectation du résultat 2022

Le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022 présente un excédent de fonctionnement de 273 281,62 €, et un déficit d'investissement de 93 034,833 €. En tenant compte des restes à réaliser de 9 705.00 € en dépenses d'investissement, le conseil municipal décide, par 10 voix pour dont un pouvoir, d'affecter le résultat 2022 de la façon suivante :

Affectation au compte 1068 :	102 739,83 €
Ligne 002 : Excédent reporté :	170 541,79 €

Compte administratif 2022 du budget annexe Domaine Saint-Georges :

Après s'être fait présenter les comptes de l'année 2022, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité par 9 voix dont un pouvoir (le Maire n'ayant pas pris part au vote) le compte administratif du budget annexe qui se résume ainsi :

Fonctionnement :

Recettes de l'exercice :	+ 30 944,08 €
Dépenses de l'exercice :	- 2 583,57 €
Excédent de fonctionnement fin 2022 :	+ 28 360,51€

Investissement :

Recettes de l'exercice :	+ 177 421,02 €
Dépenses de l'exercice :	- 66 996,84 €
Excédent d'investissement fin 2022 :	+ 110 424,18 €

Excédent global fin 2022 : 138 784,69 €.

Budget annexe Domaine Saint-Georges : affectation du résultat 2022.

Le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2022 présente un excédent de fonctionnement de 28 360,51 €, et un excédent d'investissement de 110 424,18 €. En tenant compte des restes à réaliser de 290 147 € en dépenses d'investissement et de 165 489 € en recettes d'investissement, le conseil municipal décide, par 10 voix pour dont un pouvoir, d'affecter le résultat 2022 de la façon suivante :

Affectation au compte 1068 :	14 233,82 €
Ligne 002 : Excédent reporté :	14 126,69 €

Vote du budget principal 2022

Vote du taux des taxes communales 2023

L'Etat a augmenté les bases de 7 % à 8 %.

Le conseil Municipal décide de maintenir les taux des taxes communales au même niveau que les années précédentes.

Il résulte de ces 2 décisions que les impôts locaux vont augmenter de plus de 7 % en 2023 par rapport au montant payé en 2022, du fait uniquement de la progression des bases suite à cette décision nationale.

Le Conseil Municipal, décide donc de maintenir pour 2023 les taux des taxes directes locales comme suit :

Taxes	Bases d'imposition	Taux votés	Produits attendus
Taxe Foncière (bâti)	133 403	40.24 %	57 825 €
Taxe foncière (non bâti)	45 598	29.00 %	14 152 €
Taxe d'habitation	54 845	21,67 %	12 729 €
C.F.E.	12 626	16.81 %	1 916 €
Total			86 622 €

Vote des subventions 2023

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes aux associations par 10 voix pour dont 1 pouvoir :

- Anciens d'AFN : 40 €
- Amicale des sapeurs-pompiers : 550 €
- Foyer Rural Etourvy animation : 305 €
- Coopérative scolaire Etourvy : 100 €
- Syndicat viticole du sud barrois : 40 €
- Foyer Rural de Grand Secteur : 1 200 € (pour la participation à la prise en charge des frais d'électricité et de location de la salle des COOP mise à disposition aux associations.

Vote du budget principal 2023

Après en avoir délibéré, le budget principal 2023 qui se résume comme suit est voté par 10 voix pour dont un pouvoir :

Section de fonctionnement :

- Recettes : 327 323 €
- Dépenses : 275 451 €

Section d'investissement :

- Recettes : 442 175 €
- Dépenses : 442 175 €

Excédent prévisionnel au 31.12.2023 : 51 872 €

Cet excédent sera complété par des recettes relevant de 2023 et perçues en 2024 comme la récupération de la TVA financée en 2023 sur les travaux réalisés pour les assainissements non collectifs des propriétés communales, de la cantine scolaire, de la requalification du terrain de tennis. Ces récupérations ajoutées à d'autres recettes relevant également de 2023 représentent un montant prévisionnel de 78 000 € qu'il convient d'ajouter à l'excédent constaté de 51 872 €.

Vote du budget annexe 2023- DOMAINE SAINT GEORGES ET SES ANNEXES :

Après en avoir délibéré, le budget annexe 2023 qui se résume comme suit est voté par 10 voix pour dont un pouvoir :

Section Fonctionnement :

- Recettes : 34 026 €
- Dépenses : 28 964 €

Section investissement

- Recettes : 424 900 €
- Dépenses : 424 900 €

Modification du tableau des emplois.

Poste de secrétaire de mairie 13 h / semaine

Poste d'agent technique : 18 h / semaine

Poste Agent d'entretien : 2 h / semaine

Modifications du tableau des effectifs.

Tous les postes sont pourvus.

Secrétariat de mairie. Mme Virginie Jessionesse.

Agent technique. Mr Sébastien Guilbot.

Agent d'entretien. Mme Sabrina Béné.

Application Maelis.

La communication auprès de la population à l'aide de l'application Maelis utilisable à partir des téléphones portables et gratuite sera mise en place à l'aide de :

- Distribution de document dans les boîtes aux lettres
- Réunion d'information pour que chacun prenne en main l'application avec l'appui des référents locaux

Contrat territorial de lecture

Un contrat territorial de Lecture va être conclu entre les Communautés de Communes du Pays d'Othe, du Chaourçois Val d'Armance, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil Départemental. Un audit et un diagnostic ont été établis par l'association E_Graine basée à Chenegy. Il en ressort la mise en place d'une action culturelle collective associant toutes les bibliothèques et tous les points lecture volontaires. Le conseil Municipal propose que le point lecture de la commune d'Etourvy intègre le dispositif.

Approbation du SAGE du bassin versant de l'Armançon

Le SAGE, Schéma d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau, est un document de planification élaboré de manière collective consistant en la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages en tenant compte, notamment, des adaptations nécessaires au changement climatique.

CM du 7 avril 2023

Le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable au SAGE présenté par le Syndicat du Bassin Versant de l'Armançon.

Informations et questions diverses.

Cérémonie du 8 mai 2023.

- les membres de l'association des anciens amis des éclaireurs et éclaireuses de France en séjour au Domaine Saint-Georges à cette date ont demandé de pouvoir participer à la cérémonie. A cette occasion ils interpréteront le Chant des Partisans.

Sécurité routière au sein du village.

- Mr Duquénois, directeur du Service Local d'Aménagement, a remis son rapport de visite datant du 14 mars dernier et formalisé ses premières préconisations.
- La première d'entre elles consiste en la réalisation d'une campagne de mesure de vitesse et de trafic à l'entrée du village, côté Chesley. Le conseil Municipal accepte le devis d'environ 300 € HT pour mesurer la vitesse à l'entrée du village en provenance de Chesley.
- Il préconise également de désigner un maître d'œuvre chargé de la conception d'éventuels aménagements et après choix des solutions techniques de la réalisation des travaux.

Projet d'autoconsommation d'Énergie

- Une étude de préfiguration dénommée « Communauté rurale d'énergie partagée Othe-Armance » est menée par la société EVERWATT, producteur d'énergies renouvelables décentralisées, avec l'appui du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Othe-Armance, du Département de l'Aube et d'Enedis pour faire émerger un projet d'autoconsommation collective sur le territoire du Pays d'Othe, du Chaourçois et du Val d'Armance.
- Le conseil municipal donne son accord pour participer à la concertation nécessaire à la réalisation de ce projet.

Empoisonnement de l'étang.

- Une opération sera menée prochainement. Les panneaux signalant les secteurs interdits à la pêche ont été renouvelés.

Jardin du souvenir.

- Laurent Brague demande que le conseil municipal étudie la mise en place d'un jardin du souvenir

Sécurité autour de l'étang.

- les devis pour sécuriser les abords du pont de bief à l'entrée du Domaine Saint-Georges sont demandés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.

Le Maire
M. LHOMME Dominique

CM du 7 avril 2023